



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Grand Rendez-vous 2023

Prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et centrale : réalités et perspectives

28.02 - 02.03.2023, Dakar, Sénégal

Relevé des conclusions

Réunis à Dakar du 28 février au 2 mars 2023, plus d'une centaine de participants en provenance d'une vingtaine de pays – ministres, hauts responsables au sein des administrations publiques, officiers supérieurs, élus nationaux et locaux, représentants des communautés et de la société civile dont des organisations de femmes et de jeunes, chercheurs et responsables des organisations régionales et internationales – ont pris part au « Grand Rendez-vous pour la prévention de l'extrémisme violent en Afrique de l'Ouest et centrale : réalités et perspectives », organisé par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de Suisse et le Centre des Hautes Etudes de Défense et de Sécurité (CHEDS) du Sénégal.

Le constat général est que l'extrémisme violent et ses diverses manifestations s'étendent et continuent d'impacter négativement les Etats en Afrique de l'Ouest, au Sahel et en Afrique centrale ; ils n'ont pas diminué depuis que le Secrétaire général des Nations Unies a lancé son [Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent](#) (PEV) en décembre 2015, et ce malgré les efforts consentis au niveau militaire et sécuritaire.

Les participants se sont penchés sur les moyens de prévenir l'extrémisme violent en agissant sur ses causes ; ils ont dégagé les conclusions suivantes, qu'ils adressent aux Etats de la région, aux organisations régionales et sous-régionales, aux partenaires multilatéraux et bilatéraux et à tous les responsables politiques, sécuritaire et de la société civile :

1. Il est nécessaire et urgent **d'engager systématiquement une action concertée de tous les acteurs concernés sur les causes profondes de cette violence et leur réduction, tant au niveau local et national, qu'au niveau régional et international.**
2. Une **intégration explicite et substantielle de la PEV dans les politiques et stratégies publiques des Etats ainsi que des organisations de la région**, en particulier la CEDEAO, la CEEAC et l'Union africaine, ainsi que des **moyens et structures** appropriés, sont primordiaux pour une meilleure prise en compte de l'approche de prévention dans l'éventail des réponses multidimensionnelles permettant d'adresser la complexité des facteurs politiques, économiques, sociaux et culturels qui alimentent la violence.
3. La **création d'espaces de dialogue**, au niveau local, national, transfrontalier et régional, doit être promue comme un outil central de la prévention de la violence. En effet, l'existence de tels espaces est indispensable pour renforcer la confiance et la solidarité dans la relation entre les Etats et les citoyens et la participation de tous à la gouvernance publique. Le dialogue devrait se faire dans le respect des contextes, être adapté à la culture et inscrit dans une dynamique d'écoute. Les **responsables politiques** et les **élus** ont la responsabilité première d'ouvrir et d'animer des tels espaces ou cadres de dialogue. **Le dialogue doit être permanent.**

4. La participation des **communautés locales** aux décisions les concernant est un gage pour leur sécurité, leur développement et la paix. L'existence effective de structures de dialogue politique et social entre l'État et les communautés locales, tout comme la mise en œuvre effective de la **décentralisation** comme politique institutionnelle, sont des instruments centraux de la gouvernance publique. Le renforcement de ces liens passe par un rôle accru des **collectivités territoriales, des élus locaux et des leaders coutumiers et religieux**.
5. Les **forces de défense et de sécurité** (FDS), souvent les seuls prestataires de l'Etat dans les zones reculées, ont un rôle actif à jouer en matière de PEV, par une approche de la sécurité humaine centrée sur les besoins du citoyen. La réforme de la gouvernance de la sécurité par la RSS adaptée au contexte est indispensable, même dans les pays non touchés par l'EV. Une **intégration effective du rôle des FDS dans la PEV** dans les doctrines, les mandats, les cadres opérationnels et les formations des FDS est nécessaire pour être au service de la population. A cet égard, le **dialogue entre les responsables politiques et les FDS, entre les FDS et les populations, et entre les FDS elles-mêmes** est indispensable. Il est important de capitaliser sur les bonnes pratiques, tels les systèmes participatifs de sécurité de proximité, le concept Armée-Nation, l'alignement des stratégies de sécurité nationale sur les principes de la sécurité humaine.
6. La **justice et le respect des droits** sont des besoins fondamentaux de l'être humain. Œuvrer à assurer la justice sociale, éliminer la corruption, et réduire les abus, l'exclusion, les violations des droits de l'homme, l'impunité et les défaillances du système judiciaire est au cœur de l'effort de prévention. Le **dialogue entre les acteurs de la justice et les communautés** permet un meilleur accès et une meilleure compréhension mutuelle en vue de la résolution des litiges et conflits. Assurer l'**état de droit** est essentiel pour une relation de confiance entre le citoyen et l'Etat. Le recours aux **mécanismes traditionnels** de règlement des conflits favorise également l'assouvissement du besoin de justice.
7. Donner une pleine place à la **jeunesse** dans les décisions qui la concernent sera crucial pour que la crise actuelle ne porte pas les germes de la suivante. Il est nécessaire d'assurer des espaces, où la jeunesse peut exprimer ses préoccupations, proposer des solutions et participer activement à leur mise en œuvre. La promotion du **dialogue intergénérationnel** favorise également la compréhension et l'acceptation mutuelle. Le renforcement de l'**éducation formelle et informelle** pour tous compte parmi les leviers fondamentaux de la PEV.
8. Le rôle des **femmes** dans la préservation de la paix au sein de leur société, dans le respect de leurs spécificités et rôles au sein des communautés, est plus que jamais essentiel. Inclure les femmes dans les centres de décision, y compris politiques et sécuritaires, et recourir à leur force de cohésion au sein des communautés et des familles sont des actions de PEV à renforcer fondamentalement.
9. Renforcer la **communication** entre les différents acteurs à travers les canaux appropriés (radios communautaires, réseaux sociaux et médias classiques) et utiliser activement ces canaux comme vecteurs de cohésion et de paix sont de nature à renforcer la PEV.
10. Il est indispensable de mieux prendre en compte les **enjeux de la gouvernance de la terre, des ressources naturelles, du changement climatique en lien avec la sécurité** et de forger de nouveaux partenariats permettant de les adresser efficacement.
11. Promouvoir une **coopération transfrontalière** en lien avec les enjeux de paix et de sécurité, associant activement les collectivités et les communautés locales, permet de créer des espaces utiles à la vie locale, où les modes de vie différenciés des populations peuvent trouver leur meilleur équilibre.

12. Les acteurs chargés d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les réponses en matière de PEV sont encouragés à s'approprier les résultats des travaux de **recherche** et d'analyse.
13. Il est fondamental d'investir dans le **renforcement de capacités pour la PEV**, à travers des programmes de formation pour la PEV, tel celui proposé par l'Union africaine en partenariat avec la Suisse, ou par l'intégration de la PEV dans les cursus des écoles de formation des administrations et des FDS. Renforcer l'acquisition des outils de dialogue au niveau des communautés et des responsables locaux est tout aussi recommandé.
14. Le **partage périodique au niveau régional** des expériences et des progrès accomplis doit se perpétuer, dans des cadres formels ou informels, pour renforcer la volonté et les pratiques utiles à la prévention de la violence.
15. Les **organisations régionales et continentale** ont un rôle actif à jouer pour promouvoir l'approche de PEV. Une inscription formelle de la PEV dans les textes, un suivi actif de leur mise en œuvre par des entités dédiées, ainsi que la mise sur pied de cadres institutionnels de concertation, sont de nature à renforcer cette mobilisation, de manière coordonnée, pour les solutions durables face aux causes profondes des violences.
16. En apportant leur appui technique et financier, et en facilitant des espaces de dialogue tels ce Grand Rendez-vous pour la PEV, les **partenaires multilatéraux et bilatéraux** contribuent activement à une réelle intégration de la PEV comme réponse alternative aux violences armées.

Fait à Dakar, le 2 mars 2023.